



CAISSE D'ÉPARGNE  
AQUITAINE POITOU-CHARENTES



BNP PARIBAS  
La banque d'un monde qui change

**Communiqué de presse**  
Mercredi 6 juin 2018

## **Entreprenariat des femmes : un plan d'actions régional pour favoriser l'égalité professionnelle et le développement économique**

**Didier Lallement**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, **Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, **Annabelle Viollet**, directrice adjointe de la Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine de la Caisse des Dépôts, **Vincent Thiery**, directeur régional Sud-Ouest de BNP Paribas, **et Patrick Dufour**, membre du directoire de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, **signeront la convention relative à la mise en œuvre du Plan d'Actions Régional pour l'entreprenariat des femmes en Nouvelle-Aquitaine ce mardi 12 juin à 10h à l'Hôtel de Région à Bordeaux (14 rue François de Sourdis – Salons de réception).**

Il s'agit ainsi pour les cosignataires d'**unir leurs efforts dans le cadre d'un Plan d'Actions Régional (PAR) pour promouvoir et développer l'entreprenariat des femmes en Nouvelle-Aquitaine**, convaincus qu'il constitue à la fois **un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation.**

**Cette convention de partenariat, d'une durée de trois ans (2018-2020), fixe 4 priorités : la création et la reprise d'entreprises par les femmes**, de la sensibilisation à l'accompagnement post-crédation ; **l'accompagnement à l'accès aux financements ; le développement des actions dans les territoires fragiles ; et la valorisation de l'entreprenariat féminin par la formation et la communication.** Elle se fixe également pour objectif de **porter la part des femmes créatrices d'entreprise à 45% à terme**, et de favoriser la pérennité des entreprises, en augmentant sensiblement la proportion de femmes entrepreneures ayant bénéficié d'une action d'accompagnement post-crédation.

En outre, **les cosignataires et les 61 structures partenaires souhaitent mettre en place des actions concrètes autour de 8 axes prioritaires** : la connaissance statistique de l'entreprenariat des femmes ; la mise en synergie des différents acteurs ; la sensibilisation des femmes, et en particulier des jeunes, à la création et à la reprise d'entreprise, y compris à l'entreprenariat collectif ; l'accompagnement des entrepreneures avec un effort particulier sur la post-crédation/ reprise ; la facilitation du financement des projets de création/reprise portés par des femmes ; la mobilisation des structures d'hébergement et d'accompagnement collectif sur l'entreprenariat par les femmes ; le déploiement d'actions volontaristes en faveur de la création d'entreprise dans les zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; et le déploiement d'actions volontaristes dans les domaines de l'innovation sociale, du numérique et de l'économie sociale et solidaire.

Pour déployer ces actions sur l'ensemble du territoire régional, les signataires du PAR s'engagent à **mobiliser la somme de 850 000 € sur la durée de la convention, dont 450 000 € financés par le Conseil régional et 150 000 € respectivement apportés par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et la Caisse des Dépôts.**

*Invitation ci-jointe*

### Contacts presse :

Préfecture de la région : Sophie Billa 05 56 90 60 18 - [pref-communication@girondedev.fr](mailto:pref-communication@girondedev.fr)

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 - [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)

Caisse des Dépôts : Anne Fontagneres 05 56 00 01 62 - [anne.fontagneres@caissedesdepots.fr](mailto:anne.fontagneres@caissedesdepots.fr)